



## **La Mutuelle des retraités en danger (CSM-R) !**

Après la création de la CAMIEG en 2007, **les partenaires sociaux convenaient tous d'améliorer les remboursements par la mise en place d'un niveau supplémentaire de protection sociale pour les salariés et les retraités.**

C'est ainsi qu'en 2011, la Couverture Supplémentaire Maladie a vu le jour pour les Actifs des IEG, financée à 65 % par les employeurs et 35 % par les salariés.

**Concernant les retraités, et afin de leur assurer une équité de traitement, la CCAS a mis en place le contrat CSM-R** qui est, pour eux, le pendant de la CSM. La CCAS lui alloue une enveloppe de 27 millions d'euros par an.

La CGT, majoritaire au Conseil d'Administration, a pris, **de manière unilatérale, la décision de mettre fin au contrat de gestion de la CSM-R** confiée jusqu'alors à Energie Mutuelle (ex Mutieg).

**Les délégations CFDT et l'Alliance CFE-UNSA** ont interpellé le Président du Conseil d'Administration de la CCAS, le 28 Juin 2018.

### **Cette décision est-elle motivée par la défense des intérêts des assurés ?**

Le doute est permis dans la mesure où la délégation CGT ne nous présente aucun élément factuel venant justifier ce choix.

À ce jour :

**Aucune consultation** n'a été réalisée par la CCAS auprès des assurés retraités et leurs familles !

**Aucune étude, aucune alerte** n'a été réalisée par le Courtier dont la mission principale, rémunérée sur les cotisations, est pourtant de veiller aux intérêts des assurés !

Le transfert de la gestion dans un délai de 6 mois va provoquer **une période de transition chaotique** pour les retraités assurés du contrat CSMR : changement de créancier, relations avec la CAMIEG et les professionnels de santé à recréer (flux informatiques, édition de la carte mutualiste, conventionnement, tiers payant généralisé, réponse aux devis et aux demandes de prises en charge etc ...)

**La Cfdt et l'Alliance CFE-UNSA défendent les droits et les intérêts des retraités.**

Raison pour laquelle nous demandons qu'un appel d'offres assureur/gestionnaire soit lancé comme pour tous les contrats Groupe CCAS.

**Il est inacceptable qu'une décision unilatérale de la CGT, purement dogmatique, pénalise davantage une population déjà fragilisée.**